

Les subsides

dans leur foyer. Des jeunes de 19, 20, 25 ou 29 ans restent à la maison à ne rien faire. Le gouvernement du Canada, et nous tous au demeurant, devrions avoir honte de n'avoir pas su faire preuve de plus d'initiative. Mais c'est le défi que nous devons relever au cours des prochaines élections.

• (1150)

Voyons certains domaines dans lesquels nous devrions intervenir. Nous savons tous combien il est important que notre pays devienne plus productif, que nous puissions écouler nos produits sur les marchés internationaux. Si nous réussissions à le faire, forcément nous créerions des emplois et la situation serait réglée. Nous sommes persuadés que la main-d'œuvre est plus productive lorsque le milieu de travail est plus sain. Et nous estimons que le projet de loi ne réussira à assurer ni la sécurité ni la santé des travailleurs. La perte de production à cause des accidents du travail est beaucoup plus grande que celle qu'entraînent les grèves et les arrêts de travail. Les grèves attirent davantage l'attention, mais les pertes de production dues aux accidents et à l'insalubrité des lieux de travail sont pourtant un problème aussi grave.

M. Kristiansen: Soyez plus «spécifique» lorsque vous parlez à la première personne du pluriel.

M. Wenman: Monsieur le Président, j'entends un député néo-démocrate me dire d'être plus spécifique lorsque je parle à la première personne. Quand j'emploie le mot «nous», je ne veux pas dire le parti conservateur et moi-même. Quand je dis nous, je veux dire le gouvernement libéral, l'opposition néo-démocrate et moi-même. Nous partageons cette responsabilité. Il nous incombe à tous d'affirmer l'importance de la santé et de la sécurité en votant des mesures vigoureuses qui offrent des garanties à nos travailleurs, tout en favorisant la productivité, le niveau de vie et le mode de vie des Canadiens.

Nous ne pouvons accepter que la vie de nos travailleurs soit menacée parce que les mesures de santé et de sécurité au travail sont insuffisantes. En dépit de toute la technologie du monde entier, c'est encore la personne qui compte: comment se sent-elle, est-elle satisfaite de son travail et de son sort si elle n'est pas en santé et vit constamment en danger à cause de son travail? Ce ne sera pas un travailleur productif. Et ce n'est pas le genre de société que nous souhaitons.

Au cours des dix dernières années, le nombre de jours-personnes perdus à cause d'accidents et de maladies liés au travail a été le double du nombre de jours perdus par arrêts de travail. Dans son rapport de 1983, le vérificateur général blâme très sévèrement Travail Canada pour la façon dont il gère ses programmes d'hygiène et de sécurité professionnelle. Étant donné cette critique et celles de l'opposition, je me demande pourquoi le gouvernement n'a pu présenter des mesures plus adéquates. En 1981, par exemple, 82,000 travailleurs ont été blessés et 18 ont perdu la vie dans des accidents de travail, dans des secteurs

d'activité relevant de la compétence de Travail Canada. Ces secteurs sont très limités. Ces personnes ayant été blessées, ont souffert et ont dû quitter leur emploi. C'est tout à fait déplorable.

Il y a tant de choses à dire au sujet du projet de loi. Au cours du débat d'autres députés de notre parti traiteront du travail des femmes, des changements techniques et d'autres situations. Il faut étudier ces questions. Voilà pourquoi le projet de loi doit être étudié et débattu à fond compte tenu du temps qu'il nous reste à siéger. Le gouvernement est-il prêt à consacrer un, deux, trois ou quatre jours de débat à cette question? Ou plutôt, espère-t-il que le problème s'évanouira dans la tourmente électorale? Est-il prêt à entendre, par le truchement du comité, les doléances des Canadiens? Je l'espère bien . . .

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est terminé. Les députés ont maintenant une période de dix minutes soit pour poser des questions, soit pour faire des observations sur l'exposé du député. Y a-t-il des questions?

M. Kristiansen: Monsieur le Président, j'aurais une question à poser au député qui, je pense est le porte-parole de son parti en matière de travail. Je lui rappelle que le 31 mai 1984, le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique a fait une proposition à la Chambre et au leader parlementaire du gouvernement. Voici en quels termes le leader néo-démocrate s'est adressé au président du Conseil privé (M. Pinard):

. . . j'aimerais que vous demandiez à la Chambre si elle permet que soit présentée la motion suivante concernant l'étude du projet de loi C-34. Si le consentement unanime était accordé, je serais prêt à proposer et à appuyer qu'on modifie le Règlement en ajoutant immédiatement après le paragraphe (1) de l'article 79 ce qui suit:

79(1)a) Cette disposition a pour objet de prévoir une étude méthodique et opportune du projet de loi C-34, modifiant le Code du travail du Canada, afin qu'elle soit terminée au plus tard le 30 juin 1984;

b) Toute les motions nécessaires pour trancher la question à l'étape de la deuxième lecture dudit projet de loi seront mises aux voix à la fin d'une seule journée de débat.

c) Ledit projet de loi est censé revenir à la Chambre pour l'étape du rapport et la troisième lecture au plus tard le 28 juin 1984.

En sa qualité de porte-parole conservateur en matière de travail, je voudrais demander au député si lui-même et son parti sont prêts à appuyer une telle motion si bien que, en dépit de ses lacunes—et toute loi présentée par n'importe quel parti aura toujours des lacunes—nous puissions examiner une mesure concernant les Parties III, IV et V du Code du travail du Canada, surtout en ce qui concerne l'hygiène et la sécurité professionnelle. Ce serait une grande amélioration par rapport à ce qui existe aujourd'hui. De même, quel que soit le gouvernement qui sera au pouvoir après les prochaines élections, il faut espérer que moins de travailleurs perdront la vie. Lui-même et son parti sont-ils prêts à appuyer une telle motion afin que la mesure puisse être présentée avant la fin de la législature?